

DEPARTEMENT
de *Loire*
ARRONDISSEMENT
de *Stey*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CANTON
de *St Georges*
COMMUNE
de *Stey*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MODÈLE N° 4.

(Format : largeur, 0 m. 21 :
hauteur, 0 m. 31).

RECENSEMENT DES HOMMES DE 16 À 60 ANS
NON PRÉSENTS SOUS LES DRAPEAUX,
EFFECTUÉ LE 8 JUILLET 1917.

BORDEREAU RÉCAPITULATIF COMMUNAL.

(A dresser seulement dans les communes qui comportent plus d'un état de prévision.)

Ce bordereau devra être transmis par le Maire, à la préfecture, le 27 juillet au plus tard.

Pour le dresser, le Maire se servira des états de prévision révisés et complétés par les agents recenseurs. Une ligne de bordereau sera affectée au relevé des résultats rectifiés inscrits par chaque agent à la première page de son état de prévision. Le Maire inscrira : dans la colonne 1, la désignation de chaque district de recensement, section ou hameau dans les communes rurales, quartiers ou îlots de maisons dans les villes; dans les colonnes 2, 3 et 4, le nombre des maisons, des ménages et des habitants au total; dans la colonne 5, le nombre des cartes individuelles d'hommes de 16 à 60 ans distribuées à domicile; dans la colonne 6, le nombre de ces cartes qui ont été dûment remplies et remises à la mairie ou dans les locaux désignés en échange d'un récépissé.

La totalisation des colonnes 2 à 6 fera connaître les résultats d'ensemble de la commune : nombre total de maisons, de ménages, d'habitants, de cartes d'hommes de 16 à 60 ans, distribuées et remplies.

DÉSIGNATION DES DISTRICTS DE RECENSEMENT : sections, hameaux, quartiers, îlots, etc.	NOMBRE de MAISONS. 2	NOMBRE de MÉNAGES. 3	NOMBRE D'HABITANTS. 4	HOMMES DE 16 À 60 ANS.	
				NOMBRE de cartes distribuées. 5	NOMBRE de cartes remplies. 6
<i>Stey Chef-lieu</i>	<i>39</i>	<i>27</i>	<i>104</i>	<i>23</i>	<i>23</i>
<i>Crism</i>	<i>57</i>	<i>51</i>	<i>137</i>	<i>29</i>	<i>29</i>
<i>Lousseray</i>	<i>56</i>	<i>53</i>	<i>171</i>	<i>31</i>	<i>31</i>
A reporter.....	<i>152</i>	<i>131</i>	<i>412</i>	<i>83</i>	<i>83</i>

114-485-1917. [21891]

DÉSIGNATION DES DISTRICTS DE RECENSEMENT : sections, hameaux, quartiers, flots, etc.	NOMBRE de MAISONS. 2	NOMBRE de MÉNAGES. 3	NOMBRE D'HABITANTS. 4	HOMMES DE 16 À 60 ANS.	
				NOMBRE de cartes distribuées. 5	NOMBRE de cartes remplies. 6
Report.....					
TOTAUX.....					

A Liège, le juillet 1917.

Le Maire,



L'adjoint
Jonas

111-100-1011 (1917)